

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DASCO 45 – DPVI 372 Subventions (24.300 euros) à onze associations pour des actions politique de la Ville dans le 18e arrondissement.

Mme Colombe BROSEL et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à diverses associations au titre de la politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 7e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association La Ruche des Arts 122, rue Caulaincourt (18e) (X08937) dossier n° 2011_01400 pour une action intitulée « Contes en ritournelles » dans le 18e arrondissement

Article 2 : Une subvention de 2.300 euros est attribuée à l'association 4 à 4 dix-huit 14, rue du Simplon (18e) (X06604) répartie à hauteur de 1.600 euros dossier n° 2011_01393 pour une action intitulée « Ateliers culturels et sportifs en maternelle » et à hauteur de 700 euros dossier n°2011_01394 pour une action intitulée « Anglais en chantant » dans le 18e arrondissement.

Article 3 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association ProQuartet Centre Européen de Musique de Chambre 9, rue Geoffroy l'Asnier (4e) (D06652) dossier n° 2011_01423 pour une action intitulée « La musique de chambre dans la classe ».

Article 4 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Théâtre Pixel et Gemo Productions 18, rue Championnet 18e (X08184) dossier n° 2011_01425 pour une action intitulée « Une place à 2 euros pour les écoles ».

Article 5 : Une subvention de 3.500 euros est attribuée à l'association Art Exprim 18, 10, rue des Gardes (18e) (X02778) dossier n° 2011_02597 pour une action intitulée « Interventions artistiques en plein air dans le square Léon ».

Article 6 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Les Serruriers Magiques 102, rue de Clignancourt (18e) (D01636) dossier n° 2011_02610 pour une action intitulée « Des ailes pour le dire ».

Article 7 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Culture 2 + 33, rue de l'Évangile (18e) (X03007) répartie à hauteur de 2.000 euros dossier n° 2011_01272 pour une action intitulée « Ateliers sportifs et culturels en école élémentaire », à hauteur de 1.500 euros dossier n° 2011_01271 pour une action intitulée « Pratique scientifique en école élémentaire » et à hauteur de 2.500 euros dossier n° 2011_01270 pour une action intitulée « Ateliers sportifs et culturels en école maternelle ».

Article 8 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association d'ici et d'ailleurs 5, rue Pauline Kergomard (20e) (X04827) dossier n° 2011_01266 pour une action intitulée « Atelier de lecture et d'expression orale et écrite ».

Article 9 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association la Reine Blanche 2 bis, passage Ruelle (18e) (D09608) dossier n° 2011_01282 pour une action intitulée « Le théâtre pour tous ».

Article 10 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Centre d'Aide, d'Interaction et de Recherche Ethnopsychologique 60, rue René Binet (18e) (X00679) dossier n° 2011_02385 pour une action intitulée « Espace de médiations, de soins ».

Article 11 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Tremplin Théâtre des Trois Frères 39, rue des Trois Frères (18e) (D08409) dossier n° 2011_01164 pour une action intitulée « Atelier de socialisation et de l'apprentissage ».

Article 12 : La dépense correspondante d'un montant de 24.300 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011 et ultérieurs.